

○ EVOLUTION DES PROGRAMMES DE LA LICENCE DE BIBLIOTHECONOMIE: 1975/2000

A. HOCINE BEY

Département de Bibliothéconomie
de la Faculté des Sciences Humaines et sociales
Université d'Alger

L'enseignement de la Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information est entré à l'Université algérienne en 1975. Le démarrage s'est effectué timidement à Alger avant de s'étendre à Constantine en 1982 et à Oran en 1983.

Cet enseignement vise un double objectif: Doter les Systèmes d'information du pays en personnel scientifique et technique et donner une impulsion à la recherche dans le domaine des sciences de l'information.

Pour ce, plusieurs types de formations sont assurés:

- La prégradation depuis 1984 (Diplôme de Techniciens Supérieurs: Bac + 2 ans puis Diplôme d'Etudes Universitaires Appliquées: Bac + 3 ans).
- La graduation depuis 1975 (licence: Bac + 4 ans)
- Deux premières post-graduations:
- Le Diplôme Supérieur de bibliothéconomie depuis 1983 (licence toutes disciplines + 2 ans).

- Le magister depuis 1984 (licence en Bibliothéconomie + 2 ans)
- 1 Post-graduation spécialisée depuis 1991 (licence + 1 an)

Notre propos se limitera à la licence pour 3 raisons:

- 1 - Elle constitue en quelque sorte l'acte de naissance de cette discipline à l'Université algérienne.
- 2 - C'est-à-partir de son programme qu'ont été élaborés ceux des autres diplômes.
- 3 - C'est elle qui a fait l'objet d'une évaluation régulière débouchant sur des modifications fréquentes.

Nous ne retiendrons dans notre survol de l'évolution des programmes que ceux qui ont subi une refonte profonde c'est-à-dire ceux de 1975, 1984 et 1991.

Premier Programme: 1975-1983

son L'organisation de la Licence de Bibliothéconomie et le contenu de programme sont liés à plusieurs facteurs dont les principaux sont:

- 1 - Les inscrits à l'institut étant soit des bacheliers soit des titulaires du D.T.B.A. (Diplôme Technique de Bibliothécaire Archiviste) ayant exercé leur profession pendant 03 ans, ont besoin de connaissances techniques ou d'un approfondissement de celles-ci afin de leur permettre d'acquérir un savoir-faire qui doit les rendre opérationnels dès leur entrée dans la vie professionnelle, ils ont aussi besoin d'une formation leur assurant un niveau de culture générale équivalent à celui des licenciés des autres filières.
- 2 - Par ailleurs, les établissements où ils auront à exercer leur métier pouvant être soit encyclopédiques soit spécialisés, leur culture générale doit donc englober plusieurs disciplines.

Cependant, comme une étude approfondie de ces multiples disciplines n'est évidemment pas possible dans le cadre d'une seule licence, il ne peut s'agir que d'une sensibilisation leur permettant de s'informer sur l'évolution des connaissances, de s'initier aux méthodes, à la terminologie et aux concepts des principales branches

du savoir.

Cette formation pluridisciplinaire doit théoriquement les mettre en état de concevoir, organiser et gérer tout type d'établissement quelle que soit sa spécialité.

3 - Enfin, s'agissant d'étudiants pouvant être amenés à exercer dans des structures de nature différente (bibliothèque, centre de documentation, dépôt d'archives), une certaine spécialisation est nécessaire au moins durant la dernière année.

De ces constatations résulte l'architecture de la 1ère année licence (1975-1983) qui comportait un tronc commun de 03 ans et une année de relative spécialisation avec les options "Bibliothèque", "Documentation", "Archives" selon les vœux de l'étudiant ponctuée par un mémoire de fin d'études.

Quant au contenu, il se subdivise en 04 sous-ensembles:

1 - Une trentaine de modules englobant les matières spécifiques relatives aux sciences et techniques de la spécialité étalés sur tout le cursus et enseignés sous forme de cours, T.D. et de T.P.

2 - Une quarantaine de modules de culture générale couvrant un large éventail du savoir allant des mathématiques aux différentes disciplines des sciences sociales et des sciences humaines en passant par la littérature et les langues vivantes étrangères.

3 - Des stages pratiques à tous les semestres pour donner aux étudiants une image de leur futur univers professionnel, d'une part et l'occasion de confronter la théorie apprise sur les bancs de l'université à la pratique réelle sur le terrain, d'autre part.

4 - Un mémoire de fins d'études qui est:

a) Un travail de longue haleine à valeur récapitulative exigeant de l'étudiant la mobilisation des différentes techniques apprises séparément.

b) Défini par le comité pédagogique comme une initiation à la recherche sur un sujet théorique et / ou pratique dans lequel l'étudiant aura à démontrer sa maîtrise des connaissances, des techniques et des

méthodes de recherche acquises au cours

du cursus ainsi que ses capacités d'analyse, de synthèse et de raisonnement scientifique.

L'Institut n'ayant reçu, en guise de programme, qu'une liste de modules avec leurs volumes horaires et leurs coefficients, le contenu de l'enseignement a été l'oeuvre des structures de concertations de l'institut (Comités de modules, Comités pédagogiques, Comités de filières, Conseil scientifique) à partir des propositions des enseignants.

Dans le cadre des activités de ces structures et lors des multiples journées d'études organisées, quelles critiques ont été formulées? A quelles propositions avons-nous abouti?

Parmi les points récurrents, nous retenons:

1 - La place démesurée des modules de culture générale dans le cursus d'une part et l'emploi du temps démentiel de l'étudiant, d'autre part.

Avec un volume horaire hebdomadaire moyen de 33 heures qui ne laissait guère le temps à la réflexion et au travail personnel, les étudiants avaient, non sans raison d'ailleurs, l'impression qu'on voulait en faire des têtes trop pleines sans compter qu'ils n'arrivaient ni à saisir le lien entre cette accumulation indigeste de bribes de savoir dans une multitude de disciplines ni à comprendre la finalité cette double vision encyclopédiste et technique de leur formation.

C'est donc le morcellement et la place jugée trop importante des modules de culture générale qui sont remis en cause.

La critique était en partie fondée, puisque le poids de ces modules était de loin supérieur à celui des modules techniques tant au niveau du nombre qu'à celui du volume horaire global ou du total des coefficients (60% contre 40% environ).

Ce déséquilibre dans une formation à vocation professionnelle était pour le moins contestable.

Sur ce point, deux propositions avaient été formulées:

a) La réduction des volumes horaires de ces modules et la concentration de leur enseignement dans les premiers semestres de façon à relever le niveau de culture générale, gage d'un enseignement technique plus efficace.

b) La nécessaire participation de tous les enseignants et notamment ceux des modules techniques à l'élaboration des contenus des modules de culture générale pour que cette culture ne soit pas morcelée mais pluri-disciplinaire et qu'elle ne perde pas de vue la profession tant il est vrai que l'acquisition de cette culture n'est pas gratuite mais vise une fin: l'exercice d'une profession. Et c'est précisément la perspective d'ensemble d'un métier qui devrait être le lien entre tous les modules.

2 - Les modules "Techniques"

Il a été demandé à ce que la liste des modules et leurs contenus soient élaborés de manière à ce qu'aucune facette de la profession ne soit à ignorée et que soient évitées les redondances constatées d'un module un autre.

Chaque enseignant a été invité à établir une espèce de bilan de son enseignement et à faire des propositions de révision de programme selon le canevas suivant:

- Objectifs du module.
- Contenu détaillé.
- Méthodes pédagogiques et modalités de contrôle préconisées.
- Bibliographie proposée.

Les propositions ont été discutées et amendées par l'ensemble des enseignants des modules techniques et les délégués d'étudiants de promotions sortantes.

Les résultats de ces réflexions ont été proposés aux instances ministérielles compétentes avec lesquelles ils ont été rediscutés, affinés, remodelés pour aboutir en 1984 à une nouvelle architecture de la licence.

Deuxième Programme: 1984-1990

Ainsi la licence s'est trouvée modifiée à plusieurs niveaux:

1 - Au niveau des modules de culture générale:

Certains modules dont le lien avec la Bibliothéconomie ne semblait pas évident ont été supprimés telle que "Introduction aux Sciences Juridiques" par exemple, d'autres ont été regroupés avec une réduction de leur volume horaire ("Histoire", "Philosophie", "Economie"). Quant à l'introduction du module (Techniques de l'expression orale et écrite", elle est justifiée par le niveau hétérogène des étudiants arrivant du secondaire. Il a été constaté chez la majorité d'entre eux non seulement des difficultés d'expression tant écrite qu'orale mais également de grosses lacunes au niveau de leur méthode de travail telles que l'incapacité de prendre correctement des notes, des difficultés à synthétiser ou simplement des faiblesses dans l'organisation du travail personnel.

2 - Au niveau des modules techniques:

La plupart d'entre eux ont fait l'objet d'une restructuration et d'une augmentation de leur volume horaire.

Ce renforcement du volume horaire global des modules techniques s'est fait au détriment des stages qui ont vu le temps qui leur était imparti réduit d'un tiers environ.

La nouvelle conception des stages est dictée par l'incapacité de l'environnement professionnel à faire face à un nombre de plus en plus élevé d'étudiants stagiaires. Par environnement professionnel nous entendons les structures remplissant un minimum de conditions d'accueil, en l'occurrence une organisation et une gestion acceptables et des praticiens qualifiés capables d'assurer l'encadrement technique des stagiaires.

3 - Au niveau des volumes horaires et des coefficients, la prééminence des modules techniques sur les modules de culture générale est affirmée tant au niveau des coefficients (le total des coefficients des premiers représente le double environ de celui des seconds) qu'à celui des volumes horaires (55.34% contre 44.66%). Si le volume horaire global de l'enseignement général a été réduit

presque de moitié, celui des modules techniques a augmenté de près du quart.

Quant au volume horaire hebdomadaire de l'étudiant, il a été sensiblement allégé puisqu'il passe de 33 heures à 22 heures.

4 - Au niveau de la répartition des modules dans le cursus:

Ceux de culture générale ont été regroupés surtout sur les deux premières années alors que les enseignements techniques ont été répartis de manière équilibrée sur les différentes années.

Toutefois, le dernier semestre (S8) est allégé (9h hebdomadaires d'enseignement) pour être consacré essentiellement au stage et à la rédaction du mémoire de fin d'études.

5 - Au niveau des options:

Celles-ci ont été supprimées pour laisser place à une licence polyvalente pour trois raisons:

- La première réside dans la tendance à l'uniformisation des trois filières, le peu de différences existant encore pouvant faire l'objet d'une spécialisation plus pointue dans le cadre du D.P.G.S. (Diplôme de Post-Graduation Spécialisée).

- La seconde est à chercher dans le souhait de permettre aux diplômés une ouverture aussi large que possible du marché du travail.

- Quant à la troisième raison, elle est dictée par l'espèce de rejet des filières Bibliothèques et Archives que dénote le choix des étudiants.

En effet, des 121 licenciés formés de 1975 à 1984, 105 ont opté pour la filière Documentation, 16 pour Bibliothèques et aucun pour l'option Archives. Les motifs de ce rush des étudiants sur une filière au détriment des autres semblent être d'ordre psycho-sociologique (prestige supposé du documentaliste face à l'image dévalorisée du bibliothécaire et de l'archiviste) et économique (marché du travail, rémunération, carrière...).

Troisième Programme: 1991-2000

L'évolution de la profession nous a dicté la révision des programmes en vigueur pour:

- 1) Donner davantage de place aux nouvelles technologies.
- 2) Elargir le point de vue aspectuel du métier dans la mesure où notre formation avait jusque là privilégié les activités traditionnelles d'identification, d'acquisition, de traitement et de communication des documents et a quelque peu régligé d'autres aspects telles que la conception, la promotion, la convivialité, l'ergonomie...

Les changements opérés sont articulés sur trois axes:

1 - Modules de Culture générale:

La place et l'utilité de ces modules ont encore été remis en question surtout après notre échec de les sortir du saupoudrage. Nous avons beau tenté de les repenser, de les tailler en fonction de la pratique documentaire, ils ont continué à être enseignés pour eux même et à apparaître donc comme des bribes de savoir éparses sans lien ni entre eux ni avec la spécialité. Cela est imputable à la prise en charge pédagogique de ces modules. Ils étaient confiés à des enseignants "intégrés" c'est-à-dire relevant administrativement d'autres instituts et affectés pour un semestre ou une année à l'Institut de bibliothéconomie et des sciences documentaires.

Ces enseignants -souvent inexpérimentés du reste- changeaient trop fréquemment pour pouvoir réellement s'intégrer à l'institut c'est-à-dire participer activement à la vie pédagogique de l'établissement, se pénétrer des objectifs spécifiques de notre formation et d'adapter donc leur enseignement tant au niveau des méthodes pédagogiques qu'à celui des contenus. Par paresse peut être, ils maintenaient les objectifs de leurs instituts d'origine c'est-à-dire essayer de faire de nos étudiants des historiens, des psychologues, des sociologues, des économistes... gageure évidemment impossible à tenir.

C'est pourquoi n'ont été gardées, outre les langues étrangères, que les disciplines auxiliaires des Sciences de l'Information telles que statistiques, psychologie et sociologie que l'on transforme en "Psycho-Sociologie de la communication", "Linguistique et documentation". Tous les autres modules ont été supprimés.

Toutefois, les grandes lignes de leur contenu sont prises en charge par le module "Bibliographies spécialisées" dont le volume horaire a été doublé pour permettre une présentation satisfaisante des principales disciplines (leur objet d'études, leurs méthodes, leurs résultats...) avant la description et la manipulation de leurs sources bibliographiques.

2 - Les modules techniques:

Nous remarquons dans ce troisième programme une accentuation de la technicité de la formation avec une ouverture plus grande aux nouvelles technologies de l'information.

Sans nous étaler sur les truismes relatifs à l'impact des nouvelles technologies sur les métiers de l'information et par voie de conséquence sur la formation, rappelons seulement que les praticiens unanimes sont convaincus que l'avenir de la profession passe par la maîtrise des nouvelles technologies. C'est pourquoi nous relevons dans le dernier programme une intrusion massive de ces dernières par deux voies.

- Celle que l'on relève de manière implicite parfois, explicite souvent dans les objectifs et / ou les contenus de la quasi-totalité des modules techniques.

- Le renforcement des modules indissociables des nouvelles technologies tels que Réseaux, Informatique, Technologie de la documentation et de l'information. Par rapport au programme précédent, leur volume horaire global a plus que doublé puisqu'il est passé de 165h à 390h avec un rapport cours / TD de 1/2 ce qui est plus conforme à la finalité de ces modules.

Le renforcement de ces modules est plus frappant encore lorsqu'on prend comme élément de comparaison les taux représentés par rapport à tout le cursus: ils sont passés de 06% à 18% du volume horaire global du cursus.

Quant aux contenus, une rapide comparaison entre anciens et

nouveaux programmes nous permet de relever certes une similitude dans les objectifs mais un contenu plus détaillé et un éventail de nouvelles technologies plus large dans les nouveaux programmes.

L'impact de cette place occupée par les nouvelles technologies dans le programme est la nécessité de prendre en compte l'aspect commercial de l'information. C'est ce qui explique en partie la présence des modules Marketing de l'information, Evaluation des d'information, Elaboration de produits documentaires... systèmes

Quant au module théorique "Introduction aux sciences de l'information et de la communication" sa justification réside dans le double objectif qui lui est assigné:

- Définir la discipline (son objet, son champ, ses concepts, ses méthodes) et préciser sa place et ses rapports avec les autres branches du savoir.
- Donner à l'étudiant une vision globale de la formation qu'il aura à suivre avec un aperçu sur les objectifs des familles de modules spécifiques et les liens existant entre elles.

3 - La quatrième année:

Elle est consacrée essentiellement au stage de longue durée et à la rédaction du mémoire de fin d'études puisqu'on n'y relève que douze heures hebdomadaires d'enseignement durant le dernier semestre.

Cet enseignement porte sur trois modules fixes et trois modules optionnels choisis par l'étudiant à partir d'une liste établie chaque année par le Conseil scientifique sur des propositions d'enseignants et des en fonction de l'évolution de la profession, du marché du travail et moyens dont disposent les instituts.

Le programme qui vient d'être survolé est en phase de révision par le Comité pédagogique national, révision rendue indispensable par la création des facultés avec leur tronc commun de première année. Comme ce dernier ne comporte que deux modules spécifiques à notre domaine (Introduction aux Sciences de l'Information et de la

Communication, Organisation et Gestion des Systèmes d'Information), la difficulté va résider dans la concentration en trois années d'un enseignement dispensé jusque là en quatre ans.

Cela se traduira probablement par:

1 - La disparition de la flexibilité de la quatrième année qui nous permettait de coller à l'évolution du métier.

2 - La réduction des volumes horaires alloués à certaines techniques. Comme nous pouvons le constater, l'évolution des programmes de la licence a suivi un parcours dicté par le progrès technologique similaire à celui que connaissent toutes les disciplines techniques telle que la médecine par exemple: partant d'une vision encyclopédiste technicité de plus (celle du généraliste) nous nous dirigeons vers une en plus grande (celle du spécialiste).

Mais le couple Technicité / Formation donne le tournis lorsqu'on songe à la vitesse avec laquelle évoluent les nouvelles technologies d'où une série de questions:

1 - Quand les introduire dans la formation? Dès leur apparition ou faut-il attendre qu'elles aient fait leur preuve?

2 - Quelle place leur faire au détriment de quels aspects de la formation devenus caduques?

3 - Comment concilier les aspects traditionnels d'une profession exigés par un contexte algérien où prédominent les structures classiques mal équipées et les nouveaux profils qu'impliquent les nouvelles technologies?

4 - L'obstacle financier (coût de l'équipement et de son fonctionnement) ne risque t-il pas d'avoir des conséquences négatives aussi bien sur le plan pédagogique (peu de pratique dans un enseignement basé sur le savoir-utiliser) que sur le plan professionnel (insuffisance de structures bien équipées ou en mesure de l'être permettant à nos étudiants d'exercer leur savoir-faire).

La dernière interrogation qui va être livrée résulte du constat empirique relatif au niveau des étudiants.

Si l'on considère que le médiateur de l'information doit être à même de comprendre le contenu des documents qu'il traite et diffuse et de connaître les problèmes professionnels des utilisateurs afin de leur apporter l'aide adéquate, on est obligé d'aboutir à la conclusion que le documentaliste chargé de fournir des prestations à des médecins ou à des agronomes par exemple doit être lui-même médecin ou agronome. Dès lors, n'est-il pas préférable de promouvoir la formule D.S.B. (Diplôme Supérieur de Bibliothécaire) auprès des médecins, des agronomes, des ingénieurs, des licenciés toutes disciplines? Cela nous permettrait de former en un minimum de temps (2 ans contre 4 pour la licence) un personnel scientifique hautement qualifié.